



## Sète, ” port du vin ”, et son approvisionnement : un siècle de crise en crise (mi-XIXe - mi-XXe s.)

Stéphane Le Bras

### ► To cite this version:

Stéphane Le Bras. Sète, ” port du vin ”, et son approvisionnement : un siècle de crise en crise (mi-XIXe - mi-XXe s.). Caroline Le Mao, Philippe Meyzie; L’approvisionnement des villes portuaires en Europe, du XVIe siècle à nos jours, Presses de l’Université Paris Sorbonne, pp.451-466, 2015, 979-10-231-0506-3 <<http://pups.paris-sorbonne.fr/catalogue/histoire-moderne-et-contemporaine/histoire-maritime/lapprovisionnement-des-villes-portuaires-en-europe-du-xvie-siecle-nos-jours>>. <hal-01325297>

**HAL Id: hal-01325297**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01325297>**

Submitted on 2 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Sète, « port du vin », et son approvisionnement : un siècle de crise en crise (mi-XIX<sup>e</sup> - mi-XX<sup>e</sup> s.)

**Stéphane Le Bras**

CHEC – Clermont-Ferrand, Blaise-Pascal

Surnommée l'« Île singulière » en raison de sa topographie inhabituelle entre mer et étang<sup>1</sup>, Sète entretient également un rapport singulier au commerce des vins. Dès sa fondation en 1666, voulue par l'administration royale, le port de Sète<sup>2</sup> exporte les vins produits dans la région environnante<sup>3</sup>. Pendant deux siècles, le tropisme sétois pour l'exportation des vins se précise et se renforce, attirant sur place de nombreux négociants venus de la capitale régionale montpelliéraine toute voisine ou de l'Europe septentrionale. En dépit des crises qui entravent les activités commerciales (Révolution française) ou la production viticole (crise de l'oïdium<sup>4</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), le commerce sétois d'exportation des vins continue à se développer. Il faut attendre la crise phylloxérique<sup>5</sup> dans les années 1860 pour qu'un basculement s'opère et que le port devienne majoritairement un port d'importation. Ainsi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la nature même de la viticulture locale se transforme pour devenir une « viticulture de masse »<sup>6</sup>, le port de Sète entre dans une période de

---

<sup>1</sup> Le site de la ville de Sète est en réalité une presqu'île reliée au continent par deux cordons sableux. Pour une mise en contexte historique générale voir Jean Sagnes (dir.), *Histoire de Sète*, Toulouse, Privat, 2004 (1984).

<sup>2</sup> Jusqu'en 1927, le nom de la ville est orthographié « Cette ». Par mesure de commodité, nous emploierons la graphie contemporaine, « Sète ».

<sup>3</sup> Jean-Louis Cazalet, *Cette et son commerce des vins de 1666 à 1920, essai d'histoire économique*, Montpellier, Firmin et Montane, 1920.

<sup>4</sup> L'oïdium est une maladie de la vigne provoquée par un champignon qui attaque les feuilles et les sarments. Il réduit largement la productivité des vignes infectées.

<sup>5</sup> Le phylloxéra est également une maladie de la vigne due à un puceron. En quelques années, la colonisation des vignes entraîne la mort de celles-ci. Pour de plus amples détails voir Gilbert Garrier *Le Phylloxéra, une guerre de trente ans*, Paris, Albin Michel, 1989.

<sup>6</sup> L'expression est due à Gaston Galtier. Voir Gaston Galtier, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon : étude comparative d'un vignoble de masse*, 3 vol., Montpellier, Causse, Graille et Castelnaud, 1960.

turbulences et de crises cycliques qui se couplent aux crises périodiques que rencontre la viticulture méridionale jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

Cependant, en dépit de la récurrence de ces crises et de leurs nuisances voire de leurs effets dévastateurs, Sète reste, jusqu'aux années 1960, le « port du vin ». Cela s'explique en grande partie par le fait que chacune de ces crises poussent les autorités du port (principalement les membres de la Chambre de commerce dont les postes sont accaparés par les négociants en vins) ou les autorités syndicales patronales (le syndicat du Commerce en gros de la ville est l'un des plus puissants de la région) à faire preuve d'une adaptabilité certaine et à trouver de nouveaux modèles d'approvisionnement et d'écoulement pour traverser ces périodes paroxystiques plus ou moins longues de troubles, d'agitations et de désordres.

Il s'agira donc d'étudier comment les crises et les voies alternatives qui permettent de les surmonter orientent l'évolution et les activités commerciales du port.

## **Des années 1860 à 1914, des circuits commerciaux en recomposition dans le port**

### **La crise phylloxérique et le « renversement du courant économique »**

Aux premiers abords, la crise phylloxérique ne semble pas liée à l'histoire du port de Sète. En effet, le puceron venu des États-Unis et responsable de la plus destructrice maladie de la vigne jamais connue ne touche pas les vignes dont les sols sont sablonneux, comme aux alentours de Sète où d'ailleurs, très peu de vignes sont plantées. Pourtant, repéré pour la première fois à Pujaut dans le Gard en 1861<sup>8</sup>, l'insecte ravageur aurait transité par le port de Sète, avec des bois destinés à des pépiniéristes français<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Pour une mise en perspective, voir Rémi Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Publications du Mirail, 1975 ou Geneviève Gavignaud-Fontaine., *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (XX<sup>e</sup> s.)*, Montpellier, PUM, 2006 (2000).

<sup>8</sup> Gilbert Garrier, *Le phylloxéra...*, op. cit., p. 25-47.

<sup>9</sup> Gilbert Garrier, « Phylloxéra » in *Les mots de la vigne et du vin*, Paris, Larousse-Bordas, 1998, p. 536.

Alors que le parasite se déplace d'est en ouest, la vigne méridionale est ravagée en quelques années : les ceps pourrissent, asséchés par les piqures du minuscule insecte sur leurs racines. Là où il frappe, « se déploie un épais linceul de désolation »<sup>10</sup>. Avant que ne s'enclenche la reconstitution après les découvertes du professeur Jules Planchon et l'utilisation de porte-greffes sains, la filière languedocienne s'est effondrée. Dans l'Hérault ou dans le Gard, les superficies ont diminué de moitié ; la production de près des 2/3 pour le premier et de moitié pour le second, avec des nuances selon les territoires viticoles, renforçant les déséquilibres dans la région<sup>11</sup>.

Pour le négoce sétois et l'ensemble de l'économie viticole dominant le port héraultais<sup>12</sup>, la crise phylloxérique est inquiétante à double titre. Tout d'abord, elle entraîne un tarissement de la zone prioritaire d'approvisionnement du port. Ce vaste hinterland traditionnel dans lequel les négociants locaux s'approvisionnent<sup>13</sup>, courant depuis les berges de l'Étang de Thau jusqu'aux contreforts du Massif Central, est frappé de plein fouet par la maladie. Ensuite, et peut-être surtout, la concurrence s'organise et s'amplifie. Pour répondre à une demande sans cesse croissante, les agriculteurs du nord de la France se lancent dans la plantation de vignes afin de compenser le déficit productif du Languedoc dans les années 1870. Mais, cette offre n'est pas suffisante : afin de répondre à une consommation atteignant 40 M d'hl environ<sup>14</sup> et tandis que la production nationale peine à atteindre les 30 M d'hl jusqu'au début des années 1890<sup>15</sup>, le port de Sète devient alors majoritairement un port d'importation. Ainsi, pour compenser le déséquilibre commercial, les déficiences productives quantitatives et qualitatives régionales ainsi que la concurrence croissante, le

---

<sup>10</sup> Geneviève Gavignaud-Fontaine, *op. cit.*, p. 47.

<sup>11</sup> L'ouest héraultais et l'Aude sont beaucoup moins touchés et surtout moins longtemps que l'est de la région qui est littéralement ravagé par l'insecte.

<sup>12</sup> Lors de la création de la Chambre de commerce de Sète en 1872, le premier président est un négociant, É. Vivarès, ainsi que le vice-président (J.-B. Cullieret) et le trésorier (H. Marigo). Sur les 9 membres de la chambre, 7 sont des négociants en vins. Il faut y ajouter les 3.000 employés dans les maisons de commerce et le millier attelés à la fabrication de futaille.

<sup>13</sup> Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Sète exporte les vins produits dans les campagnes héraultaises environnantes dont la production croît considérablement au XIX<sup>e</sup> siècle. L'économie viti-vinicole est dominante dans le port et elle attire de nombreux intermédiaires étrangers, venant d'Europe rhénane ou d'Espagne. Cette fonction d'interface est d'ailleurs renforcée par la création d'une ligne ferroviaire Sète-Montpellier en 1839 et le développement des infrastructures portuaires.

<sup>14</sup> Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Larousse-Bordas, 1998, p. 216.

<sup>15</sup> Contre 70 M en 1869.

port entame une mutation sans précédent, ce que J.-L. Cazalet appelle « le renversement du courant économique »<sup>16</sup>.

La crise phylloxérique enrayer ostensiblement la tendance exportatrice du port qui s'était manifestée dans la période précédente, faisant connaître les vins locaux sur l'ensemble du territoire national, mais également en Europe, en Russie ou en Amérique du Nord. Entre 1875 et 1885, les exportations jusque-là à la hausse, se stabilisent aux alentours de 400-450.000 hl par an, puis, à partir de 1886, la baisse est très nette : 477.000 hl en 1886 ; 148.700 hl en 1890 ; 98.900 hl en 1895<sup>17</sup>. En réalité, la stabilisation des années 1875-1885 est due à de nouvelles pratiques commerciales dans le port de Sète. Au début des années 1870, des entrepôts de coupage y voient le jour. Ils accueillent des vins dits « exotiques » (donc étrangers) qui sont assemblés avec des vins locaux pour produire des vins destinés à l'exportation<sup>18</sup>. Mais la persistance de l'épidémie et l'élévation des droits de douane à l'étranger<sup>19</sup> tarissent ce courant exportateur. Dans le même temps, les négociants sétois, pour alimenter ces entrepôts de coupage, mais également pour assurer les livraisons quotidiennes à leurs clients français, s'approvisionnent largement à l'étranger. L'importation des vins étrangers explose : 108.650 hl en 1872 ; 746.600 hl en 1879 ; 2,6 M hl en 1883 ; 3,8 M hl en 1888. En 1878, la balance commerciale sétoise est encore à l'équilibre (aux alentours de 320-340.000 hl d'importations et d'exportations), mais après cette date, les exportations sont nettement majoritaires : en 1890 par exemple, le port importe 3,3 M d'hl contre seulement 150.000 hl exportés dont une large part concerne des vins de liqueur, plus rémunérateurs mais ne concernant qu'une faible minorité de professionnels.

Les vins grecs, italiens, portugais et espagnols surtout affluent dans les chais locaux. Priorato, alicante, benicardo approvisionnent les magasins sétois : en 1888, 3,2 M d'hl proviennent d'Espagne contre seulement 108.700 hl en 1876<sup>20</sup>. Sète devient alors la porte d'entrée principale des vins espagnols à destination de la France septentrionale. De plus, la

---

<sup>16</sup> Jean-Louis Cazalet, *op. cit.*, p. 201.

<sup>17</sup> Voir annexe 1 pour les chiffres précis sur la période 1875-1914.

<sup>18</sup> Rapport de la Chambre de commerce de Sète, 1892, cité par Jean-Louis Cazalet, *op. cit.*, p. 204.

<sup>19</sup> Paul Degrully, *Essai historique et économique sur la production et le marché des vins en France*, Montpellier, Imprimerie Roumégous et Déhan, 1910, p. 331.

<sup>20</sup> Jean-Louis Cazalet, *op. cit.*, p. 222-223.

situation est facilitée par le tarif préférentiel accordé par les compagnies de chemins de fer pour ces vins espagnols : 28,70 F/hl contre 39,70 F/hl pour les vins français. Les négociants espagnols viennent massivement s'installer dans le port héraultais, formant des associations commerciales avec les négociants locaux<sup>21</sup> qui ouvrent des succursales dans les ports espagnols comme la maison « P. Arnaud » à Tarragone<sup>22</sup>. Mais, au tournant des années 1890, le renouvellement des conventions douanières modifie profondément la donne.

### À partir des années 1890, la dépendance algérienne

Jusqu'au début des années 1890, les relations commerciales entre Sète et l'Algérie sont assez minces. Les importations sont très limitées, atteignant rarement la dizaine de milliers d'hectolitre sauf en 1883 (27.200 hl) et 1885 (106.200 hl). Dans les faits, ce courant reste très loin des importations espagnoles, italiennes ou même grecques et, en définitive, seuls les flux d'exportation sont véritablement actifs, afin de ravitailler les colons sur place, notamment en vins de qualité et de liqueur. Mais en raison de la crise phylloxérique et de l'augmentation de la production locale<sup>23</sup>, ce courant se tarit également, passant de 319.000 hl au milieu des années 1870 à 137.000 hl en 1886. Ainsi, si la tendance semblait s'inverser (hausse des importations algériennes et baisse des exportations), ce courant restait timide.

Dans ce contexte, alors que les négociations autour des futurs tarifs de douane arrivant à échéance en 1892 s'activent avec les partenaires européens, la voix du commerce local peine à se faire entendre. Favorables à un libre-échange qui avait fait la fortune de la région dans les années 1860, les professionnels locaux proposent des dispositions tarifaires propices à leur activité, leur assurant liberté du commerce, lisibilité et sécurité<sup>24</sup>. Mais la loi du 11 janvier 1892 est tout autre, mettant en œuvre le dispositif de « double tarif »<sup>25</sup>. Les

---

<sup>21</sup> Cf. les familles Pi, Gonzalbez, Ferrer, Gomez, Sala, Soriano-Lesterio ou Tous. Voir *Annuaire de l'Hérault*, 1880-1890.

<sup>22</sup> Joan Alio Ferrer, *El comerç i l'exportació del via a Tarragona*, Arola Editor S.L., 2010, p. 55.

<sup>23</sup> Celle-ci passe de 338.000 hl en 1878 à 2,5 M en 1889.

<sup>24</sup> Les principales mesures concernent la durée de ces tarifs (5 ans), le droit à 6 F/hl pour les vins ordinaires de moins de 12° et un droit minimum de 25 F/hl pour les vins de liqueurs étrangers. Cf. la réponse au questionnaire du Conseil supérieur de commerce et d'industrie citée par Jean-Louis Cazalet, *op. cit.*, p. 245.

<sup>25</sup> Jusqu'à 11°, les vins s'acquittent d'un droit de 1,20 F/degré-hl ; ensuite ils s'acquittent du même droit pour les dix premiers degrés, plus pour chaque degré l'équivalent du droit de consommation sur l'alcool.

conséquences sont immédiates : les importations de vins dans le port passent de 3,2 M hl en 1891 à 1,5 M en 1897 avec un creux à 845.000 hl en 1894<sup>26</sup>. Le coup est rude pour l'activité commerciale viti-vinicole sétoise et l'ensemble des activités induites dans le port. Le commerce sétois, par la voix des instances syndicales ou de la chambre de commerce, proteste régulièrement auprès des ministères<sup>27</sup>.

Toutefois, si une partie de l'activité portuaire est compensée par la reconstitution post-phyllloxérique dans la région et le retour à des rendements élevés (7,5 M hl en moyenne pour les années 1890 dans l'Hérault), les négociants sétois décident également, dans une logique d'adaptation concurrentielle, de remplacer les « espagnes » par des vins qui disposent des mêmes qualités viniques et qui, eux, ne sont frappés par aucun droit de douane car produits sur le territoire français : ce sont les « algeries » dont les importations dans le port sétois doublent en moins de 10 ans. La renégociation des tarifs en 1899 renforce la dimension protectionniste de la politique douanière nationale. Les vins à fort degré sont à nouveau lourdement taxés et, dans ces conditions, le courant espagnol s'éteint ou presque, d'autant plus, qu'à la fin de la décennie, un texte législatif<sup>28</sup> vient interdire le coupage des vins français par des vins étrangers entrés en franchise dans les entrepôts spéciaux conçus à cet effet à partir de 1892. Ainsi, de 1899 à 1914, la moyenne des vins espagnols importés s'effondre aux alentours de 360.000 hl par an, contre 2,4 M hl entre 1882 et 1892. Dans le même temps, les vins algériens viennent compenser cet effondrement des vins espagnols (ou italiens, grecs et portugais qui subissent les mêmes effets). En vertu des évolutions de la production métropolitaine (et donc d'une demande plus ou moins élevée en vins algériens pour compenser le déficit de production), les vins algériens progressent. Cette évolution est irrégulière, avec des années creuses lorsque la production régionale est élevée, mais, sur le moyen terme, les importations de vins algériens prennent un net envol : 960.000 hl en 1899 ; plus d'un million en 1911 et 1912 (environ 650.000 hl en moyenne annuelle sur la période).

---

<sup>26</sup> Dans les années 1890, cela représente environ un quart des importations algériennes en France.

<sup>27</sup> Archives nationales (AN), BB 18/6024, Correspondance générale de la division criminelle du ministère de la Justice, Fraudes vinicoles, Correspondance diverses, 1885-1899.

<sup>28</sup> L' « amendement Piou » voté en décembre 1898 au grand dam de la profession qui regrette également la « marque indélébile » qui oblige les contenants de vins étrangers à être marqués de la mention de leur pays d'origine. Cette contrainte limite les nombreuses manipulations pratiquées dans le commerce.

Si les vins rouges à fort degré ne font que transiter par le port sèteois à destination du nord de la France et notamment des chais de Bercy où ils remplacent peu à peu les vins méridionaux pour les coupages, les mistelles et les vins blancs en provenance d'Algérie avec lesquels on fabrique les vermouths et les vins spéciaux gonflent les stocks des maisons de commerce sèteises. Même si la concurrence des ports du nord de la France (Rouen, Dunkerque, Le Havre) se fait de plus en plus forte, Sète reste un point de passage naturel vers l'ensemble du territoire national pour les vins algériens, notamment en raison d'accord commerciaux entre le négoce et la compagnie PLM, faisant de Sète un véritable centre multimodal avant l'heure<sup>29</sup>. En ville et sur les quais, comme l'indiquent les publicités ou les raisons sociales, le tropisme algérien est très marqué : des familles sèteises comme Euzet, Marmiès ou Alby se spécialisent dans le commerce des vins algériens, ordinaires ou fins ; des maisons de centres d'expédition concurrents viennent s'installer dans le port, pour profiter de ses installations, comme la maison « Perrin » de Marseillan ou Ch. Warnery depuis Montpellier. D'autres ont investi en Algérie : certains dans des vignes (la famille Fondère), d'autres dans des bureaux d'achat (la maison « Grosbon frères »)<sup>30</sup>. Les vins algériens assurent à de nombreuses familles des revenus conséquents et au port une activité continue, même en temps de crise (crises de mévente au début du siècle). Les familles espagnoles implantées dans le port réinvestissent également ces nouveaux réseaux commerciaux pour compenser le tarissement des flux ibériques, telles les maisons « Rodrigo » ou « B. Tous »<sup>31</sup>. Cela n'est pas sans risque : le port est devenu dépendant d'une production extérieure sur un marché ultra-concurrentiel et il a en partie tourné le dos à la production locale<sup>32</sup>. Par ailleurs, certaines critiques émergent dans la région, notamment en provenance des chambres de commerce de la région pendant la crise de 1907<sup>33</sup>.

Toutefois, les autorités locales considèrent la reconversion du port réussie quand éclatent les premiers coups de feu de la Première Guerre mondiale.

---

<sup>29</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, un tiers des wagons-réservoirs qui circulent en France appartiennent à des Sèteois. Cf. Mario Comby, « Le port de Cette », *Annales de géographie*, 1921, t. 30, n°168, p. 416-427.

<sup>30</sup> Archives de la Banque de France (ABDF), Rapports d'inspection de la succursale de Sète, 1903 et 1907.

<sup>31</sup> ABDF, Sète, 1899-1904.

<sup>32</sup> À cela s'ajoute une forte dépendance dans l'armement et des industries extra-régionaux comme le souligne Jean Sagnes, *op. cit.*, p. 221.

<sup>33</sup> Archives départementales de l'Hérault (ADH), 8 M 219, Fonds de la Chambre de commerce de Béziers (CCB), « Enquête parlementaire sur la crise viticole – indication des causes de la crise et de ses conséquences. Remèdes proposés. », Séance du 12/03/1907, p. 13.

## Au XX<sup>e</sup> siècle : le port face à l'expérience de la guerre

### La Première Guerre mondiale, entre perturbations et opportunités commerciales

Les événements qui suivent l'ouverture des hostilités dans le nord de la France ont un impact immédiat sur l'activité du port. La mobilisation, tout d'abord, perturbe la régularité d'un commerce des vins que seules les grèves fréquentes mais ponctuelles venaient rompre<sup>34</sup>. Cette mobilisation touche les hommes bien évidemment : négociants et personnels des chais participent à l'effort de guerre et comptent parmi les 8 millions de mobilisés sur le front. Georges Sprecher est par exemple mobilisé pendant toute la durée du conflit<sup>35</sup>, tout comme Louis Euzet, le fils de Barthélémy Euzet, qui est affecté au 117<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde puis au 118<sup>e</sup> et au 136<sup>e</sup> avant d'être démobilisé en 1918 après plusieurs promotions et récompenses<sup>36</sup>. D'autres nombreuses familles voient ainsi leur père ou leurs fils partir sur le front, mais souvent dans des fonctions qui les éloignent des combats : Jules Herber<sup>37</sup> ou Maurice Roux<sup>38</sup> sont ainsi affectés au service des automobiles. Si le devenir des hommes des chais nous est moins connu, il est semblable à ceux des patrons : une photographie d'époque nous apprend ainsi qu'Auguste Malaval, employé de la maison « B. Tous », est mobilisé à Sète, aux services d'infirmerie de la ville chargés de soigner les

---

<sup>34</sup> Régulièrement des maisons de commerce sont mises à l'index par des syndicats de plus en plus influents dans le port : charretiers, soutireurs, entonneurs, dockers se mettent en grève pour condamner l'attitude de tel ou tel patron au sujet de sa politique salariale ou du refus de ce dernier d'employer des ouvriers syndiqués. Voir à ce sujet, Stéphane Le Bras, *Négoce et négociants en vins dans l'Hérault : pratiques, trajectoires, influences (1900-1970)*, Doctorat d'histoire, Montpellier, 2013.

<sup>35</sup> ADH, 1739 W 43, Fonds de la préfecture Enquêtes sur les syndicats (1945), Commissariat de Sète, Enquête sur les membres du Syndicat des vins de Sète, 06/02/1945.

<sup>36</sup> Notice biographique sur euzet.genealogie.free.fr : il passe brigadier puis maréchal des logis en 1918. Il obtient la Médaille de guerre étoile, la médaille commémorative de la Grande Guerre et est récompensé par plusieurs citations dont une en 1917 pour son courage et son sang-froid.

<sup>37</sup> AN, 19800035/111/14017, Fonds de la Légion d'honneur, Dossier J. Herber.

<sup>38</sup> Informations transmises par la famille Roux-Salasc.

blessés de guerre<sup>39</sup>. Bien évidemment, le deuil frappe également le rang des maisons de commerce et des familles de négociants, tels les Warnery, Caffarel ou Amadou<sup>40</sup>.

La mobilisation ne se limite pas au seul personnel des maisons de commerce. Elle concerne également le matériel ou les chais. Les moyens de transport (charrues, chevaux, voitures, wagons) peuvent ainsi être réquisitionnés pour des durées plus ou moins longues quand ils ne sont pas détruits par les combats. Certains wagons-réservoirs expédiés peu de temps avant le début du conflit ne sont pas revenus et sont en souffrance, parfois égarés. Ces conditions sont difficilement acceptables pour un commerce qui, s'il souscrit à l'effort national, se plaint des frais engagés dans de telles situations<sup>41</sup>. Par ailleurs, l'ensemble de la filière viti-vinicole est touchée : les ouvriers agricoles manquent dans les vignes, les produits chimiques pour traiter les parcelles s'amenuisent, les rares chevaux ne suffisent plus pour transporter les récoltes, les courtiers sont également engagés sur le front, les clients dont une majorité viennent du nord, de l'est de la France ou de la région parisienne souffrent des combats. La production s'effondre, les transactions ralentissent et à Sète, le trafic du port perd un quart de son activité<sup>42</sup>.

Deux éléments viennent pourtant permettre un retournement rapide de cette conjoncture négative. En effet, contrairement aux nombreuses maisons de commerce rurales qui ferment leurs portes durant le conflit<sup>43</sup>, les maisons sétoises conservent une activité redevenue soutenue dès 1915. La première cause est la demande du front : les soldats combattant dans les tranchées du nord de la France ou en Belgique se voient octroyer une ration de vin fixée à un quart de litre par jour, puis à partir de 1916 à un demi-litre. Véritable ferment national, le « pinard » devient un élément clé du quotidien des poilus<sup>44</sup> et les syndicats patronaux participent activement à assurer ce ravitaillement qui leur est particulièrement profitable. À Sète, c'est Jean Prats, président de la Chambre de

---

<sup>39</sup> G. Macone, *Sète, mémoire en image, Tome IV*, Saint-Avertin, Alan Sutton Ed., 2006, p. 49.

<sup>40</sup> Voir <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>, base de données qui publie les fiches de décès des soldats tombés au front.

<sup>41</sup> *Bulletin mensuel du Syndicat régional du commerce en gros des vins du Midi (BMS)*, déc. 1914-janv. 1915, p. 143.

<sup>42</sup> Jean Sagnes, *op. cit.*, p. 225.

<sup>43</sup> ADH, 8 M 309, Fonds de la CCB, Transports des vins ; courriers ; plates-formes pour les démobilisés (1919-1920). De nombreuses lettres font état de la fermeture des maisons de commerce dans l'arrondissement de Béziers en raison de la mobilisation humaine et matérielle.

<sup>44</sup> Voir annexe 2.

commerce et du Syndicat des vins local (puis régional à partir de 1915), qui est l'intermédiaire entre les négociants locaux et les organismes militaires chargés d'assurer le ravitaillement sous le contrôle de l'Intendant de la XVI<sup>e</sup> région économique<sup>45</sup>. En 1915, l'Hérault doit par exemple fournir 4.800 hl par jour pour le front tandis qu'une grande partie des vins en provenance d'Algérie transitent par le port de Sète dont le trafic repart à la hausse dès 1915. Profitant de cours nettement en augmentation à partir de 1916 en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande, certaines maisons réalisent des bénéfices massifs qui leur permettent de faire fortune<sup>46</sup>. Le second élément qui participe à la revitalisation du trafic des vins sétois concerne l'accord d'exclusivité commerciale signé avec la Suisse (qui jusqu'ici faisait transiter ses importations par le port de Gênes en Italie). La Confédération helvétique a toujours été un partenaire privilégié de la ville, comme en témoignent les familles d'origine suisse ayant installé dans la ville des maisons d'expédition ou de transit (maisons « Bühler » ou « Ch. Warney et cie »). Mais, désormais, l'ensemble du commerce des vins entre la Suisse et la France passe par Sète, expliquant l'arrivée de maisons plus ou moins puissantes comme « Schenk S.A. »<sup>47</sup>. C'est là une opportunité indéniable qui participe à la frénésie commerciale du port pendant la guerre<sup>48</sup> et lorsque la relation s'interrompt peu de temps après la guerre, les milieux commerciaux locaux font état de leurs inquiétudes<sup>49</sup>.

Ces craintes, qui grandissent pendant un entre-deux-guerres heurté pour le commerce des vins, s'intensifient pendant la Seconde Guerre mondiale.

### La Seconde Guerre mondiale : le temps des troubles

La Seconde Guerre mondiale débute pour le port de Sète dans des conditions différentes de la Grande Guerre. Bien évidemment, comme en 1914, une partie des

---

<sup>45</sup> BMS, avril-mai-juin 1915.

<sup>46</sup> Voir les rapports d'inspection de la Banque de France après 1920.

<sup>47</sup> ABDF, Sète, 1922. Très rapidement, le bureau d'achat devient une puissante maison locale.

<sup>48</sup> Marie Helys *Les provinces françaises pendant la guerre*, Paris, Perrin, 1918, p. 212. L'auteur se rend en 1917 à Sète et note la grande activité du port, notamment grâce au commerce des vins, à l'accord suisse et au débarquement des troupes coloniales. Elle ajoute : « Si je n'étais pas allée à Cette, je n'aurais jamais eu l'idée de ce que pouvait être un port marchand en France au printemps 1917. »

<sup>49</sup> « Cette, port suisse », *L'Éclair*, 24/03/1919.

négociants et du personnel est mobilisée. Les familles Viguiet, Poujol, Déjean, Prats ou Lamailoux voient certains de leurs membres partir pour l'armée dès septembre 1939<sup>50</sup>. Dès le second semestre de 1940, les commissions de cotation qui fixent toutes les semaines les prix moyens des vins locaux ou algériens cessent leur activité et au même moment, la pénurie de produits de traitement s'aggrave, permettant la propagation de l'oïdium ou du mildiou. La production locale chute alors de moitié entre 1939 et 1942. Toutefois, grâce au courant commercial toujours actif entre le port et l'Algérie, l'activité du commerce des vins dans la ville perdure<sup>51</sup>. Il gagne même en intensité en raison des difficultés que connaissent ses concurrents dans le nord de la France (Rouen, Dunkerque ou Le Havre) dont les infrastructures commerciales sont en partie détruites. Ainsi, à Rouen, les magasins de la « Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie » sont frappés par un sinistre en juin 1940 dans le port. Les entrepôts dans lesquels elle stockait son vin en provenance de Béziers et d'Alger sont incendiés sur ordre militaire le 9 juin 1940<sup>52</sup>. Sète redevient donc le point d'entrée privilégié des vins algériens, au grand bénéfice d'une grande majorité des maisons locales.

En pratique, l'activité est rendue difficile par le strict encadrement mené par l'État français. Ce dernier dans une logique de ravitaillement national censé limiter les effets de la pénurie qui frappe l'ensemble de l'économie nationale<sup>53</sup>, mais également selon une stratégie d'encadrement d'une profession par essence capitaliste et individualiste contraire à l'idéologie du régime<sup>54</sup>, régule sévèrement le commerce des vins. Les prix sont fixés à l'avance, les marges bénéficiaires maximales encadrées, les peines et sanctions sévères<sup>55</sup>. À compter d'octobre 1942, une taxe à la production de 9 % est adoptée, majorant des prix déjà élevés à l'achat. Surtout, pour pouvoir acheter ou vendre leurs marchandises, les négociants doivent passer par l'intermédiaire de groupements d'achat et de répartition

---

<sup>50</sup> ADH, 1739 W 43, Fonds de la préfecture, Enquête sur les syndicats, Commissariat de Sète, 1945.

<sup>51</sup> ABDF, Sète, 1945.

<sup>52</sup> Centre des archives économiques et financières (CAEF), B-0020405/1, Remboursement des sinistres de guerre, dossier des sinistres, Lettre de la CVMA, 23/04/1941.

<sup>53</sup> Mihcèle Cointet, *Nouvelle histoire de Vichy*, Paris, Fayard, 2011, p. 331-332.

<sup>54</sup> Richard F. Kuisel, *Le Capitalisme et l'État en France : modernisation et dirigisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1984, p. 227.

<sup>55</sup> ADH, 2 W 1155, Fonds de la préfecture, Lutte contre les prix anormaux, Lettre du ministre de l'Économie générale et des Finances au président du Syndicat régional, 27/09/1941.

qui leur fournissent bons d'achat et titres de transport<sup>56</sup>. Les contrats avec les Allemands sont également soumis à un strict encadrement, traités par des officines selon des modalités bien précises<sup>57</sup>. Enfin, Vichy mène une politique antialcoolique qui vise à réduire et à moraliser la consommation de vins<sup>58</sup>.

Dans ce contexte, les conditions d'exercice sont difficiles. Dans une lettre du 30 juillet 1941, le négociant Paul Milhau se plaint des dispositions réglementaires<sup>59</sup>. Il a acquis des vins qui, en raison de la nouvelle législation et des nouvelles taxes, lui font perdre de l'argent s'il veut rester dans la légalité. Dans une correspondance avec l'administration qui mène une enquête à son sujet à la suite de réclamations de cafetiers se plaignant d'irrégularités dans les livraisons, Michel Lamailloux explique qu'il est chargé d'assurer le ravitaillement de 150 épiciers, débitants et hôtels et d'une partie de la population sétoise. Or, le système de bons d'achat et les réquisitions (de vins mais aussi d'essence) l'empêchent de remplir sa fonction et il doit faire des choix qui sont perçus comme du favoritisme par certains de ses clients non ravitaillés. Par ailleurs, à partir de novembre 1942, l'invasion de la zone sud et l'arrêt des flux commerciaux avec l'Afrique du Nord mettent un terme au courant algérien. Outre l'arrivée de soldats allemands qui prennent position dans les chais ou les habitations réquisitionnés, la ville voit se tarir notablement les importations algériennes. La maison « J. Alby » qui importait massivement des vins fins algériens enregistre un très net ralentissement de son activité après 1942 : de 18 M de F en 1941, le total des chiffres de vente atteint 2 M en 1944. « Ch. Viguiet et Cie », pour sa part, est frappé par le même problème. La maison se réoriente alors vers les vins ordinaires de pays mais son chiffre d'affaires chute de moitié. Les soucis sont les mêmes pour SETIMPORT qui se tourne vers la location de futailles<sup>60</sup>.

Dans ces conditions, les tentations sont grandes de trouver des méthodes alternatives pour assurer la pérennité financière des maisons de commerce, voire engranger des

---

<sup>56</sup> Journal Officiel, 22 novembre 1941, Loi du 23/10/1941. Sur ce sujet, voir Fabrice Granard, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2/2007 (n° 94), p. 199-215.

<sup>57</sup> Voir Stéphane Le Bras, *op. cit.*, p. 302. Les marchés avec les Allemands (troupes d'occupation ; Waffen-SS ; consommation nationale) représentent environ 3 M d'hl entre 1940 et 1944.

<sup>58</sup> En 1940, lors d'une réunion des associations viticoles à Montpellier, E. Barthe se plaint du « vent de puritanisme [qui] souffle à nouveau à l'encontre du vin et de l'alcool dans certains milieux » (ADH, 2 W 1164, *op. cit.*, CR réunion, p. 34).

<sup>59</sup> ADH, 2 W 1635, Fonds de la préfecture, Lutte contre les prix anormaux, Lettre de la maison « Milhau » au préfet, 30/07/1941.

<sup>60</sup> ABDF, Sète, 1945.

bénéfices substantiels. Ces dérives sont de plusieurs ordres. Il s'agit tout d'abord de limiter les effets du ravitaillement et de son encadrement par la rétention de stocks pourtant destinés à la vente. Afin de ne pas vendre des vins en dessous des marges classiques et à des prix trop bas, certaines maisons de commerce préfèrent conserver leurs stocks et refusent de livrer, en attendant des moments plus propices. Contraire à l'esprit d'union nationale, ces pratiques sont dénoncées par d'autres négociants, souvent plus modestes et ne disposant pour leur part d'aucun stock<sup>61</sup>. D'autres négociants jouent sur la subtilité de la législation (ou la multiplication des règlements préfectoraux qui compliquent les transactions) pour engranger des marges supplémentaires<sup>62</sup>. Mais la pratique la plus courante est le paiement de soultes, donnant naissance dès 1940 à un vaste marché noir. Les négociants achètent officiellement « à la taxe » (c'est-à-dire selon les prix fixés), mais versent un surplus au vendeur pour être sûrs de remporter la transaction. À l'autre bout de la chaîne commerciale, les clients des négociants sètois pratiquent les mêmes manœuvres<sup>63</sup>. Enfin, une partie des vins transitant par Sète sont expédiés en Allemagne par des réseaux annexes (et illégaux), notamment Monaco et l'Alsace-Lorraine, comme l'explique un rapport étudiant les dérives sur le marché des vins pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>64</sup>. Ils permettent aux maisons qui en sont les expéditeurs de réaliser de notables bénéfices qui leur vaudront, pour celles qui seront identifiées après-guerre, de lourdes amendes<sup>65</sup>.

La Libération vient clore ce chapitre, non sans traumatismes<sup>66</sup>. Le commerce des vins, qui était l'une des seules activités subsistant dans la ville après son évacuation en 1943-1944, reprend à un rythme soutenu, afin de répondre aux impératifs du ravitaillement national, profitant surtout des destructions massives des infrastructures commerciales dans les ports concurrents du nord de la France et de la reprise du courant commercial avec l'Algérie<sup>67</sup>.

---

<sup>61</sup> ADH, 94 W 5, Fonds de la préfecture, Demande de commerçants (1941-1942), Lettre anonyme adressée au ministre du Ravitaillement, 17/08/1942.

<sup>62</sup> ADH, 2 W 1164, Fonds de la préfecture, Lettre du juge d'instruction au préfet régional, 23/06/1942.

<sup>63</sup> *Ibid.*, Lettre anonyme au préfet, 19/03/1941.

<sup>64</sup> AN, BB 18/3843, Correspondance générale de la division criminelle, Trafic de vin sous l'Occupation, Note au ministère de la Justice, 19/05/1951

<sup>65</sup> *Ibid.*, « Dossier XXXX, vins en gros, Sète », avril 1948.

<sup>66</sup> Les bombardements alliés de juin 1944 et les dégradations allemandes désorganisent encore plus un commerce des vins, notamment en perturbant les moyens de transports (voir annexe 3).

<sup>67</sup> ABDF, Sète, 1945.

Ville tumultueuse et turbulente, souvent isolée en Languedoc par l'originalité de ses populations et de ses activités, Sète et son port entretiennent un rapport également agité et animé avec le commerce des vins.

Si indubitablement ce dernier a assuré la prospérité d'un port tourné dès l'origine vers la commercialisation et l'expédition des marchandises viti-vinicoles produites dans la région, il a également été à l'origine de plusieurs crises aux origines et expressions variées.

Crises naturelles, épidémies, contraintes législatives, inflexions douanières, interventions étatiques, tensions sociales et conflits mondiaux viennent perturber une activité pourtant soucieuse de sécurité, de régularité et de lisibilité. Toutefois, face à ces dérèglements, le port et ses négociants ont toujours su faire preuve d'une adaptabilité qui caractérise la profession. Cela s'est fait parfois au prix de sacrifices, de résignations, voire de compromissions, mais toujours dans l'intérêt d'une activité avide de bénéfices et de la notoriété d'un port soumis à une concurrence nationale et internationale féroce. Remodelant les flux commerciaux au gré des opportunités et des évolutions du marché des vins national et international, le négoce des vins a permis au port de Sète, en dépit de ses lacunes, d'exister sur la scène économique nationale et internationale.

Cette dynamique (crise/adaptation) se poursuit par ailleurs dans la période suivante quand, une fois la guerre d'indépendance terminée, les vins algériens ne bénéficient plus des mêmes avantages qu'auparavant. Sète se tourne alors vers de nouvelles activités (industrielles notamment) et d'autres vignobles (italiens essentiellement), perpétuant la destinée capricieuse d'un port sans cesse en métamorphose.

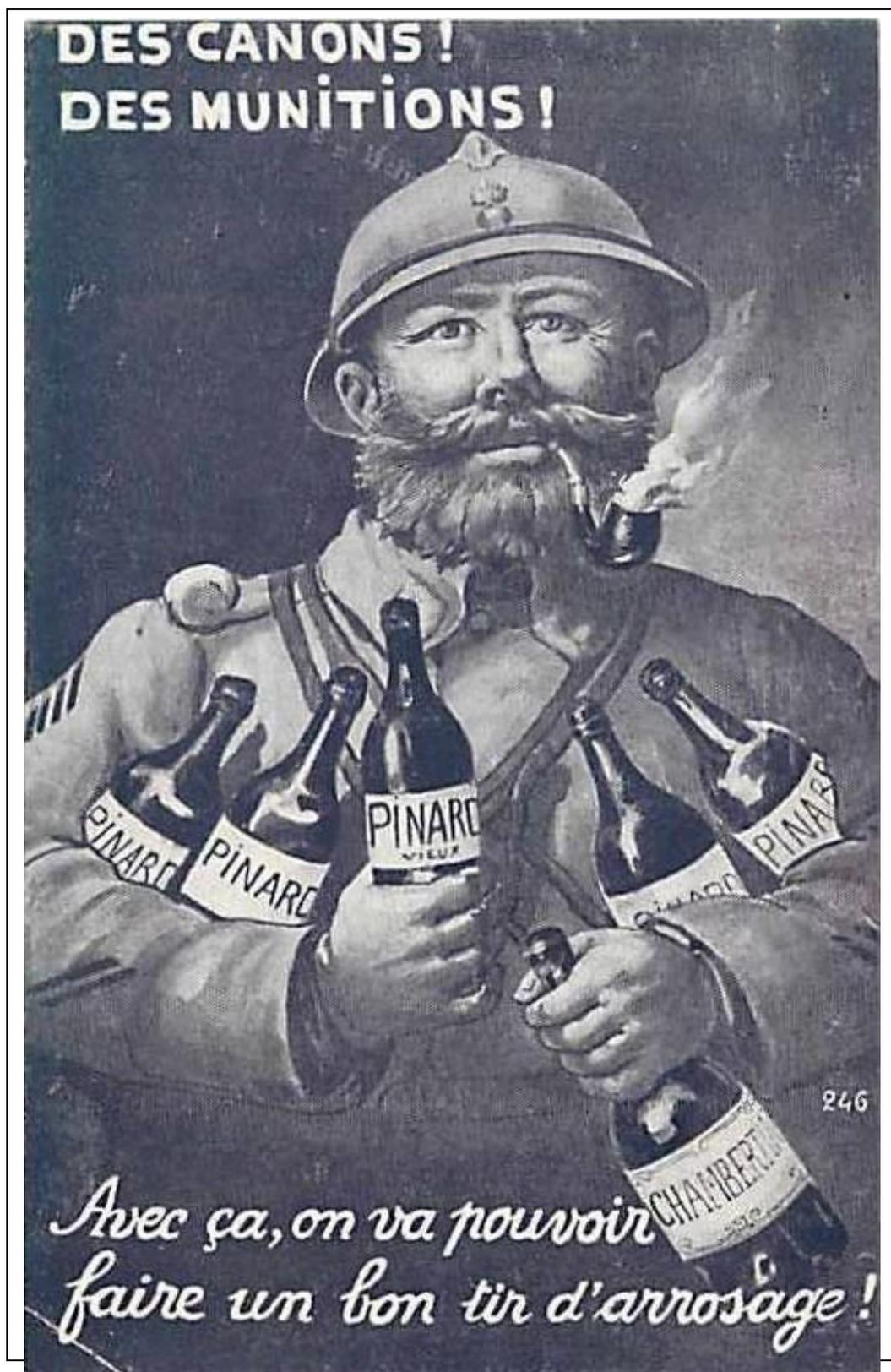
Annexes :

<b>Annexe 1 : Le mouvement des vins dans le port de Sète (1875-1914 ; en hl)</b>				
Source : Jean-Louis Cazalet, <i>Cette et son commerce des vins de 1666 à 1920, op. cit.</i>				
	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Vins espagnols</i>	<i>Vins algériens</i>
1875	83.966	416.489	nc	nc
1876	235.316	458.438	108.708	1.976
1877	170.993	515.025	112.947	nc
1878	339.030	320.593	304.928	nc
1879	735.357	316.172	625.192	nc
1880	1.831.515	238.527	1.560.267	7.043
1881	1.810.200	405.254	1.460.202	1.605
1882	1.857.778	455.609	1.650.460	4.886
1883	2.619.650	376.510	2.184.164	27.258
1884	1.873.224	275.262	1.432.446	nc
1885	2.235.357	485.504	1.743.376	106.231
1886	3.171.047	476.917	2.595.803	nc
1887	3.581.273	278.786	2.791.055	nc
1888	3.824.174	164.563	3.174.590	nc
1889	2.924.054	187.409	2.456.084	nc
1890	3.273.960	148.668	2.879.640	nc
1891	3.212.460	155.033	2.827.142	nc
1892	2.152.664	138.818	1.682.856	nc
1893	980.471	119.510	763.841	nc
1894	845.859	102.492	476.971	nc
1895	1.120.732	98.878	894.843	nc
1896	2.335.922	99.855	1.506.884	nc
1897	1.493.955	101.283	681.661	nc
1898	1.933.150	75.074	1.061.733	nc
1899	2.231.797	100.167	nc	957.968
1900	929.898	102.191	455.152	285.037
1901	767.013	95.050	127.286	464.023
1902	657.783	78.450	65.714	574.408
1903	1.487.980	51.533	432.853	924.341
1904	1.343.634	44.969	279.341	855.813
1905	587.156	45.697	35.057	522.223
1906	625.585	54.393	28.085	591.499
1907	268.152	65.413	14.387	628.447
1908	673.383	47.540	17.260	608.116
1909	601.345	70.842	18.001	432.031
1910	1.772.331	55.213	590.301	649.361
1911	2.165.876	33.385	681.744	1.021.148
1912	2.219.691	61.320	578.978	1.006.812
1913	2.051.365	34.965	1.021.753	363.117

1914	1.416.154	43.296	410.924	495.450
------	-----------	--------	---------	---------

**Annexe 2 : Le pinard, élément constitutif de l'imaginaire de guerre**

Carte Postale, 1914-1918 (collection privée)



**Annexe 3 : La destruction des moyens de communications au moment de la Libération**

Source : Jean Sagnes (dir.), *Histoire de Sète*, op. cit., p. 231.

